

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-EXPC-10-10-28/10/2020

Date de publication : 28/10/2020

Dispositions Juridiques Communes - Les professionnels de l'expertise comptables - Associations de gestion et de comptabilité - Conditions d'inscription

Positionnement du document dans le plan :

DJC - Dispositions juridiques communes
Les professionnels de l'expertise comptable
Titre 1 : Associations de gestion et de comptabilité
Chapitre 1 : Conditions d'inscription

Le présent chapitre a pour objet de définir les conditions d'inscription des associations de gestion et de comptabilité à la suite du tableau de l'ordre des experts-comptables.

Seront successivement étudiés :

- la constitution des associations de gestion et de comptabilité, et la nature de leurs membres fondateurs (section 1, [BOI-DJC-EXPC-10-10-10](#)) ;
- les conditions à remplir pour les dirigeants et administrateurs d'association de gestion et de comptabilité (section 2, [BOI-DJC-EXPC-10-10-20](#)) ;
- les conditions d'effectif et d'encadrement de l'association de gestion et de comptabilité (section 3, [BOI-DJC-EXPC10-10-30](#)).